



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3001-76-20

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15 février 2021, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-3001-76-20 visant à permettre les usages «habitation bi et trifamiliale (H2) » de structure jumelée à l'intérieur de la zone C-113 dans le secteur du boulevard Salaberry Nord.

La Municipalité régionale de comté de Roussillon a délivré, en date du 7 avril 2021, le certificat de conformité de ce règlement.

Il entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité et en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, le règlement peut être consulté sur rendez-vous à l'Édifice de la Mairie et sur le site Internet de la Ville.

Donné à Châteauguay, ce 13 avril 2021.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

PUBLIC NOTICE

APPROVAL AND COMING INTO FORCE OF BY-LAW Z-3001-76-20

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on February 15th, 2021, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the by-law Z-3001-76-20 aiming to allow the use "two and three-family dwelling (H2)" of a semi-detached structure within the C-113 zone in the sector of Boulevard Salaberry Nord.

The Municipalité régionale de comté de Roussillon has issued on April 7th, 2021, the certificate of conformity of the by-law.

It comes into force on the date of issue of the certificate of conformity and due to the current situation related to COVID-19, the by-law can be viewed by appointment at the Édifice de la Mairie and on the City's website.

The present text is not official; thus, the French version prevails.



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT Z-3001-76-20**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 13 avril 2021, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-3001-76-20 visant à permettre les usages «habitation bi et trifamiliale (H2) » de structure jumelée à l'intérieur de la zone C-113 dans le secteur du boulevard Salaberry Nord, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 13 avril 2021, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 13 avril 2021.

Le greffier,

George Dolhan, notaire